

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Décision du 7 janvier 2011 désignant les administrateurs provisoires du syndicat interhospitalier de Montceau-les-Mines

NOR : ETSH1130001S

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-3-1 et L. 6141-7-2 ;
Vu la demande de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne en date du 23 décembre 2010,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Huguette VIGNERON-MELEDER, conseillère générale des établissements de santé, M. Jacques METAIS, conseiller général des établissements de santé, et M. Jean-Claude DELNATTE, conseiller général des établissements de santé, sont désignés pour assurer l'administration provisoire du syndicat interhospitalier de Montceau-les-Mines pour une durée de douze mois à compter du 17 janvier 2011.

Article 2

Pendant la période d'administration provisoire mentionnée à l'article 1^{er} de la présente décision, les attributions du conseil de surveillance et du directoire sont assurées par les administrateurs provisoires mentionnés à l'article 1^{er}. Les attributions du secrétaire général du syndicat interhospitalier sont assurées par M. Jacques METAIS pour la période susmentionnée. En cas d'empêchement de ce dernier, les attributions du secrétaire général sont exercées par Mme Huguette VIGNERON-MELEDER ou M. Jean-Claude DELNATTE.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, au secrétaire général du syndicat interhospitalier de Montceau-les-Mines, à chacun des administrateurs provisoires désignés ainsi qu'à la directrice générale de l'agence régionale de santé de Bourgogne.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 17 janvier 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 7 janvier 2011.

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice générale
de l'offre de soins,*
A. PODEUR